

Registre des pratiques, observatoire, base de données

Novembre 2017

Le registre des pratiques est une **méthode d'évaluation et d'amélioration des pratiques**. Cette méthode peut aussi permettre de réaliser une action de gestion des risques.

DÉFINITION

Le recueil et l'analyse de données standardisées issues des pratiques professionnelles à propos d'un thème sont répandus au sein des organisations professionnelles, des sociétés savantes et des réseaux. L'organisation et le contenu de ces enregistrements peuvent prendre des formes variées : registre¹, observatoire, base de données. Intégrés dans une finalité d'amélioration des pratiques, ces dispositifs constituent une méthode de DPC.

DESCRIPTION

Mise en place du registre

- Le registre intégrant la démarche d'amélioration est mis en place et animé par une structure professionnelle, constituée de pairs, qui est responsable :
 - du thème (pratiques professionnelles) ;
 - de la conception de la démarche ;
 - de la qualité des données recueillies ;
 - de l'analyse et de l'exploitation de celles-ci.
- Les indicateurs mis en place, ciblés sur des éléments clés de la pratique et de recueil aisé, permettent d'objectiver la qualité des soins et d'assurer le suivi des démarches d'amélioration entreprises.
- La structure responsable du registre s'assure également de la conformité légale et réglementaire de la collecte et du traitement des données enregistrées². Elle garantit la confidentialité des données relatives aux patients et aux professionnels de santé engagés.
- Le dispositif est indépendant de toute influence économique, financière ou commerciale pour sa conception, sa mise en œuvre et le suivi des résultats ainsi que pour l'exploitation et la communication de ceux-ci.
- Les données collectées restent la propriété exclusive des professionnels de santé.

1. Arrêté du 6 novembre 1995 relatif au Conseil national des registres (article 2).

2. Les registres doivent être conformes à la réglementation en vigueur (CNIL et loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE [règlement général sur la protection des données]).

Participation d'un professionnel ou d'une équipe à un registre

► Elle se structure autour de 4 étapes.

1. S'engager dans la démarche

Le professionnel décide de s'engager dans la démarche. À cette occasion des informations générales concernant son activité et sa pratique peuvent être recueillies.

2. Participer au recueil de données

Les données issues de la pratique du professionnel sur un thème spécifique sont enregistrées selon des conditions définies précisément et préalablement (renseignement des items demandés, respect des modalités d'inclusion et des délais, etc.). Les données permettant le calcul des indicateurs, leur analyse et leur suivi sont renseignées.

3. Prendre connaissance du retour d'information

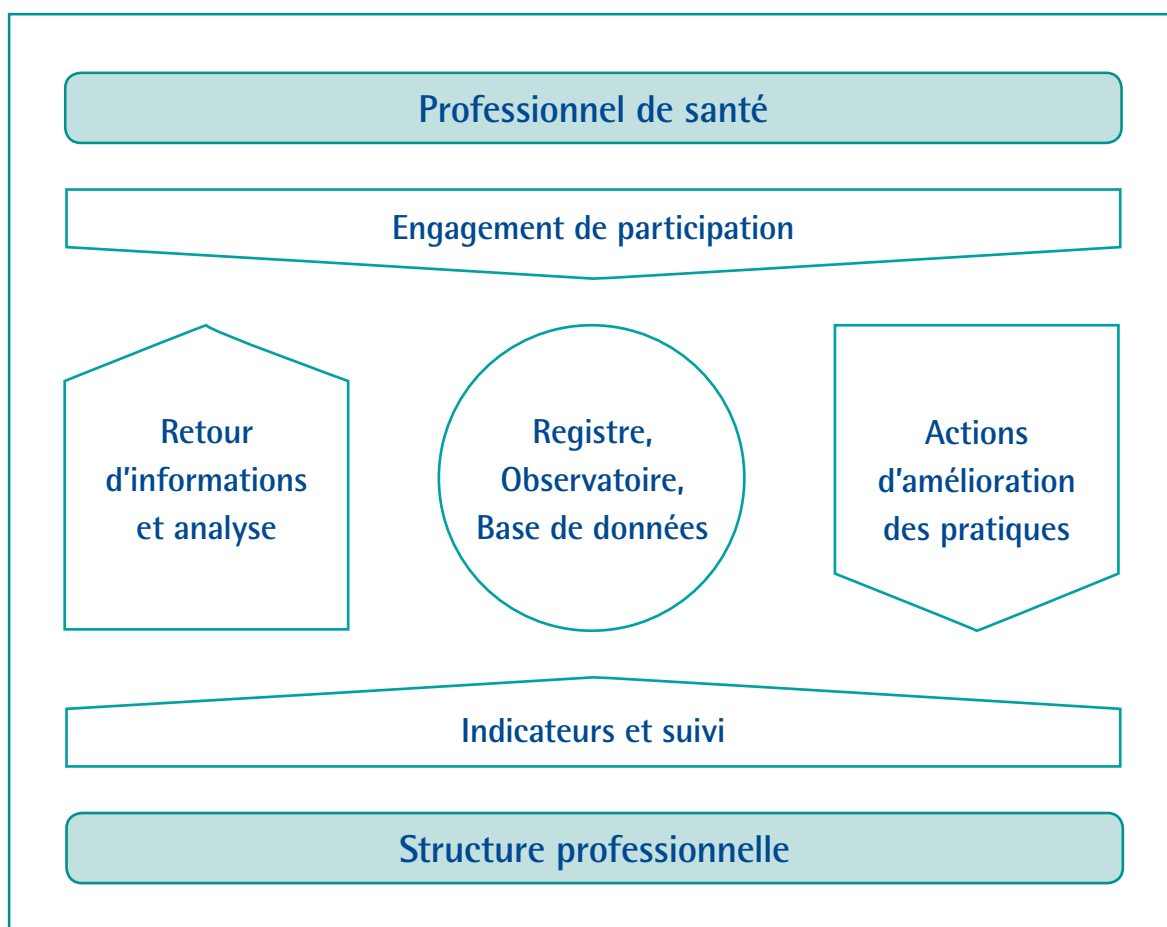
Il s'agit des résultats et de l'analyse des données enregistrées ainsi que des indicateurs suivis.

Ils peuvent être éventuellement complétés par une lettre d'information, le rappel des recommandations à mettre en œuvre, des situations cliniques analysées et commentées par des experts du thème, des messages d'alerte éventuels, etc. Cela permet au professionnel de santé d'acquérir des connaissances sur le thème choisi.

4. Mettre en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de la pratique

Cela peut prendre la forme d'une participation à des sessions d'échanges entre professionnels engagés dans le programme avec un expert du thème (sessions présentiels ou à distance) et la mise en œuvre des actions préconisées (mise en place ou actualisation de protocoles, de chemins cliniques, organisation de la prise en charge, formation, etc.).

Dans tous les cas, le suivi est réalisé et l'impact sur les pratiques est évalué régulièrement (suivi d'indicateurs, audit, bilan d'activité, enquête, etc.).



Document support

Document rédigé par le promoteur du registre, qui décrit précisément les conditions de réalisation, d'organisation et de fonctionnement du registre.

Documents de traçabilité

- La traçabilité des actions est assurée.

Par exemple : bilan annuel d'activité, résultats des indicateurs suivis, compte rendu de réunion, fiche de suivi d'action d'amélioration, résultats d'évaluation, nouvelle procédure de prise en charge, suivi d'indicateurs, etc.

En savoir plus

- Exemples de registres sur le site de la HAS : www.has-sante.fr (taper registres dans le moteur de recherche)
- Agency for Healthcare Research and Quality, Gliklich RE, Dreyer NA. Registries for evaluating patient outcomes. A user's guide. Rockville: AHRQ; 2007. www.effectivehealthcare.ahrq.gov/repFiles/PatOutcomes.pdf
- Lee TH. Eulogy for a quality measure. *N Engl J Med* 2007;357:1175-7.
- Lieberman D. A call to action—measuring the quality of colonoscopy. *N Engl J Med* 2006;355(24):2588-9.
- Mangione-Smith R, DeCristofaro AH, Setodji CM, Keesey J, Klein DJ, Adams JL, et al. The quality of ambulatory care delivered to children in the United States. *N Engl J Med* 2007;357(15):1515-23.
- Ornstein S, Jenkins RG, Nietert PJ, Feifer C, Roylance LF, Nemeth L, et al. A multimethod quality improvement intervention to improve preventive cardiovascular care: a cluster randomized trial. *Ann Intern Med* 2004;141(7):523-32.
- Haynes RB, Devereaux P, Guyatt G. Clinical expertise in the era of evidence based medicine and patient choice. *Evid Based Med* 2002;7:36-8.
- Lockwood D, Armstrong M, Grant A. Integrating evidence based medicine into routine clinical practice: seven years' experience at the Hospital for Tropical Diseases. *BMJ* 2004;329(7473):1020-3.
- Stey AM, Russell MM, Ko CY, Sacks GD, Dawes AJ, Gibbons MM. Clinical registries and quality measurement in surgery: a systematic review. *Surgery* 2015;157(2):381-95.
- Van der Veer S, de Keizer NF, Ravelli AC, Tenkink S, Jager KJ. Improving quality of care. A systematic review on how medical registries provide information feedback to health care providers. *Int J Med Inform* 2010;79(5):305-23.